



Edité le : 09/09/2025

Rapport d'analyse Page 1 / 4

MAIRIE DE SAINT MAXIMIN

1 RUE DES ECOLES
30700 ST MAXIMIN

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 4 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier :	LSE25-126015	Analyse demandée par :	ARS DD DU GARD
Identification échantillon :	LSE2509-35172-1	N° Prélèvement :	00187183
N° Analyse :	00188633		
Nature :	Eau de distribution		
Point de Surveillance :	ECOLE PRIMAIRE	Code PSV :	0000007945
Localisation exacte :	robinet cuisine cantine CHEMIN NEUF		
Dept et commune :	30 SAINT-MAXIMIN		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 43,9925736000	Y :	4,4504010000
UGE :	0159 - SAINT MAXIMIN		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	D1	Type Analyse :	D1
Nom de l'exploitant :	MAIRIE DE SAINT MAXIMIN MAIRIE DE SAINT MAXIMIN 30700 SAINT MAXIMIN	Motif du prélèvement :	CS
Nom de l'installation :	SAINT MAXIMIN	Type :	UDI
Prélèvement :	Prélevé le 02/09/2025 à 08h54 Réception au laboratoire le 02/09/2025 à 13h50 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / HUTTENSCHMITT Christel - LSEHL Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine	Code :	000964
Traitement :	EAU DE JAVEL		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement. La référence de l'échantillon, sa nature, toute information liée à un traitement en amont du prélèvement ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier

Date de début d'analyse le 02/09/2025 à 21h10

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain Température de l'eau	11D1@ 22.2	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0		25	#

.../...

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité		Références de qualité	
pH sur le terrain	11D1@	7.5	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0		6.5	9	#
Chlore libre sur le terrain	11D1@	0.13	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03				#
Chlore total sur le terrain	11D1@	0.23	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03				#
Bioxyde de chlore avant dégazage	11D1@	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05				
Bioxyde de chlore après dégazage	11D1@	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05				
Durée de dégazage	11D1@	N.M.	min	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013					
Analyses microbiologiques										
Microorganismes aérobies à 36°C 44h (PCA) (**)	11D1@	4	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222					#
Microorganismes aérobies à 22°C 68h (PCA) (**)	11D1@	3	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222					#
Bactéries coliformes à 36°C (**)	11D1@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000				0	#
Escherichia coli (**)	11D1@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000		0			#
Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux) (**)	11D1@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2		0			#
Caractéristiques organoleptiques										
Aspect de l'eau	11D1@	0	-	Analyse qualitative						
Odeur	11D1@	Chlore	-	Méthode qualitative						
Saveur	11D1@	Chlore	-	Méthode qualitative						
Couleur apparente (eau brute)	11D1@	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	5				#
Couleur vraie (eau filtrée)	11D1@	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	5			15	#
Couleur	11D1@	0	-	Qualitative						
Turbidité	11D1@	0.22	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1	0.10			2	#
Analyses physicochimiques										
Analyses physicochimiques de base										
Conductivité électrique brute à 25°C	11D1@	574	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	50		200	1100	#
Cations										
Ammonium	11D1@	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	Méthode interne M_J077	0.05			0.10	#
Pesticides										
Total pesticides										
Somme des pesticides identifiés hors métabolites non pertinents	11ATZMT*	0.021	µg/l	Calcul		0.500	0.5			
Pesticides azotés										
Cyromazine	11ATZMT*	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.020	0.1			#
Amétryne	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1			#
Atrazine	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1			#
Atrazine 2-hydroxy	11ATZMT*	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.020	0.1			#
Atrazine déséthyl	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1			#
Cyanazine	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1			#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	
Desmetryne	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Hexazinone	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Metamitrone	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Metribuzine	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Prometon	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Prometryne	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Propazine	11ATZMT*	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.020	0.1		#
Sebuthylazine	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Secbumeton	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Simazine 2-hydroxy	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Terbumeton	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Terbumeton déséthyl	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Terbuthylazine	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Terbuthylazine déséthyl	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Terbuthylazine 2-hydroxy (Hydroxyterbuthylazine) (MT13)	11ATZMT*	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.020	0.1		#
Terbutryne	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Triétazine	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Simetryne	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Dimethametryne	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Propazine 2-hydroxy	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Triétazine 2-hydroxy	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Triétazine déséthyl	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Sébuthylazine déséthyl	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Sebuthylazine 2-hydroxy	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Atrazine déséthyl 2-hydroxy	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Simazine	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Atrazine déisopropyl	11ATZMT*	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.020	0.1		#
Atrazine déisopropyl 2-hydroxy	11ATZMT*	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.020	0.1		#
Terbuthylazine déséthyl 2-hydroxy (MT14)	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Cybutryne	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Aziprotryne	11ATZMT*	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.030	0.1		#
Isomethiozine	11ATZMT*	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.030	0.1		#
Atrazine déséthyl déisopropyl (DEDIA)	11ATZMT*	0.021	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.020	0.1		#
Atraton (atrazine métoxy)	11ATZMT*	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.01	0.1		#
Amides et chloroacétamides									

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	
Flufenacet (flurthiamide)	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#
Flufenacet-ESA	11ATZMT*	< 0.010	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	0.010	0.10		#
Flufenacet-OXA	11ATZMT*	< 0.010	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	0.010	0.10		#
Pesticides divers									
Triazoxide	11ATZMT*	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.050	0.1		#
Urées substituées									
Thidiazuron	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1		#

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques

11D1@ ANALYSE (D1) EAU DE DISTRIBUTION (ARS11-2020)
11ATZMT* ANALYSE (ATZMT) ATRAZINE ET METABOLITES (ARS11-2021)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

Isabelle VECCHIOLI
Responsable de Laboratoire

